



Présidence de la Polynésie française
Service de la communication et de la documentation

Mercredi 18 juin 2008

CONSEIL DES MINISTRES

Communiqué de presse

➤ **A l'attention des rédactions**

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 18 juin 2008 dans ses locaux sis à Papeete, sous la présidence de Monsieur Jules Ienfa, vice-président.

Economie

Indice des prix à la consommation de mai 2008

L'indice des prix à la consommation pour le mois de mai 2008 s'établit à 100,69 (base 100 en décembre 2007), soit une augmentation de + 0.1% pour le moi de mai 2008.

Cette augmentation est principalement liée à celle des secteurs « Transports » (+1%), et des sous divisions « transports de voyageurs par air » (+6,3%) et « pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels » (+3,3%), ainsi qu'à l'augmentation du secteur « boissons alcoolisées, tabacs » (+0,2%) . L'indice « hors transport aérien international » décroît par contre de 0,1%.

Les prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » **diminuent pour la première fois depuis le début d'année (-0,3%)** avec notamment des baisses de prix sur le « poisson » (-5%) et la « viande » (-1,6%).

Globalement, l'inflation annuelle s'élève à 2,6% en mai 2008. La mesure était identique en avril, date à laquelle les taux d'inflation étaient de 3,3% en zone euro, 3,2% en Nouvelle-Calédonie et 3% en France métropolitaine.

Logement

Vers une gestion publique cohérente, transparente et équitable de la politique du logement social

Les nouvelles règles d'attributions des aides au logement sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le conseil des ministres a pris acte d'une communication du ministère de la solidarité et du logement concernant **le nouveau règlement intérieur** de la Commission d'Attribution des aides au Logement (CAL) de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH).

Préparé au cours de l'année 2007 et entré en application depuis le 1^{er} janvier 2008, ce règlement intérieur permet désormais de fonder les attributions des aides et des logements sociaux sur des règles claires, transparentes et objectives permettant de statuer sur les demandes selon une grille d'évaluation établie. Cette dernière doit impérativement être remplie par les demandeurs depuis le 1^{er} janvier 2008 : le ministère les invite donc à se rendre à l'OPH afin de régulariser leur dossier.

Ce nouveau règlement intérieur prévoit également qu'environ 80% des attributions soient octroyées aux demandeurs de la commune concernée par l'opération de logements.

Par ailleurs, les habitations qui sont attribuées aux ménages - dont le dossier de demande d'aide doit dorénavant être réactualisé tous les deux ans - doit s'appuyer sur les revenus du ménage ainsi que sur l'ensemble de la situation socio-économique de la famille. Chaque cas est examiné sur la base de cette grille d'évaluation et fait l'objet d'une notation en fonction de critères d'attribution prioritaires.

Une Commission Technique de Peuplement a également été créée afin de prendre en compte la diversité des besoins constatés autour de la programmation d'une opération de construction.

Ce nouveau mode de fonctionnement prend désormais mieux en compte les priorités de la problématique sociale du territoire. Il répond également aux nécessités de réforme du fonctionnement de l'OPH afin que notre bailleur social respecte les exigences souhaitées par tous. Pour l'année 2008, une offre de près de 650 nouveaux logements (habitat dispersé et habitat groupé) sera attribuée dans le cadre des Commissions d'Attribution des aides au Logement.

Enseignement du premier degré

Mesures prévisionnelles de carte scolaire pour l'année 2008-2009

Chaque année, la commission de la carte scolaire de l'enseignement du premier degré se réunit afin de rendre son avis sur les mesures d'adaptation de la répartition des emplois budgétaires aux besoins réels. Ces besoins sont définis à la fois par les effectifs d'élèves et par la nature de la structure scolaire d'accueil.

Prévu dans le respect des critères fixés les années précédentes, l'ensemble des mesures pour la rentrée d'août 2008 a reçu un avis favorable de cette commission. Il fait état de 26,5 mesures de fermeture pour 14,5 mesures d'ouverture. 11,5 emplois restant ainsi en solde.

Cette année, les mesures prévisionnelles mettent en exergue une volonté de régularisation des emplois d'adjoints des classes de section des tout-petits (STP) ainsi que des emplois d'adjoints spécialisés.

Opérations financées par la DGDE

13,4 milliards XPF pour l'année 2007

Le conseil des ministres a pris connaissance, sur présentation du ministre en charge du budget et des finances, du compte rendu d'exécution des opérations financées par la DGDE pour l'année 2007.

La convention du 4 octobre 2002 pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française prévoit le versement par l'Etat d'une dotation annuelle de 18 milliards XPF, dont environ 13,4 milliards de DGDE. Cette dernière comprend, en 2007, des dépenses d'investissement (9,353 milliards XPF, soit 70%), et un solde concernant des dépenses de fonctionnement (emploi et formation professionnelle) de 4.008 milliards XPF.

Chaque année, un compte rendu annuel est présenté par le Pays à l'Etat. Le compte rendu 2007, construit sur le même modèle que les précédents, a été complété par des indicateurs de performance prévus dans la Loi de finances pour l'Outre Mer.

L'orientation stratégique de développement retenue par le gouvernement repose sur quatre principaux domaines répartis comme suit :

- La contribution à la réalisation de grands projets d'équipements publics nécessaires au développement économique et social ;
- L'aide aux programmes de logements sociaux et prioritairement ceux qui favorisent l'emploi de la main d'œuvre locale ;
- L'aide aux investissements des communes et de leurs groupements ;
- Les programmes en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Pour ce qui est de la répartition financière, sur les 13,363 milliards XPF de crédits DGDE délégués et exécutés en 2007, le secteur « contribution à la réalisation de grands projets d'équipements » a été le premier bénéficiaire avec un taux de 46 % représentant la somme de 6,163 milliards XPF. Il concerne, pour la quasi-totalité, le chantier du nouvel hôpital.

Le secteur des logements a reçu 2,118 milliards XPF de financement DGDE soit 16% des crédits de paiement. 1,072 milliards XPF ont été consacré aux investissements des communes et de leurs groupements soit 8 % des crédits de paiements de la DGDE délégués en 2007. A noter que ce secteur n'avait jamais bénéficié de la DGDE jusqu'à présent.

Enfin, comme stipulé dans la convention DGDE, les aides en faveur de l'emploi et de la formation professionnel ont été plafonnées à 30% soit une enveloppe maximum de 4,008 milliards XPF pour l'année 2007.

Ce rapport a également été communiqué au président de l'assemblée de la Polynésie française ainsi qu'à la présidence du conseil économique, social et culturel.

Nominations

Le conseil des ministres a nommé Mme Thérèse Lopez en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration par intérim.

**Le vice-président
Jules Ienfa**

*